

---

# La Fortaleza et le site historique national de San Juan à Porto Rico (États-Unis d'Amérique)

## No 266 Bis

---

### 1 Identification

#### État partie

États-Unis d'Amérique

#### Nom du bien

La Fortaleza et le site historique national de San Juan à Porto Rico

#### Lieu

Baie de San Juan, État libre de Porto Rico, associé aux États-Unis d'Amérique

#### Inscription

1983

#### Brève description

Point stratégique de la mer des Caraïbes, la baie de San Juan s'est couverte du XVe au XIXe siècle d'ouvrages défensifs qui présentent un répertoire varié de l'architecture militaire européenne adaptée aux sites portuaires du continent américain.

#### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

11 mars 2016

### 2 Problèmes posés

#### Antécédents

La Fortaleza et le site de San Juan ont été protégés en 1949, selon les dispositions du *Historic Sites Act* de 1935, et l'emprise de l'actuel *National Historic Site*, dont les terrains ont été acquis entre 1955 et 1973, a été reconnue en 1976. Par ailleurs, la vieille ville adjacente de San Juan a été désignée *National Historic Landmark* en février 2013. Le bien lui-même a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base du critère (vi). Il constitue un bien en série dont la superficie en ha n'a néanmoins pas été établie avec clarté, lors de cette inscription. Suite à l'inventaire rétrospectif, la clarification des limites du bien a montré que ce bien est constitué de trois composants topographiques distincts : 1. Le fort San Juan de la Cruz (El Cañuelo) qui fermait la rade à l'ouest (2,07 ha) ; 2. La fortification de la vieille ville, partie principale défendant l'accès par l'océan Atlantique et incluant les forts de San Felipe del Morro, à la pointe nord, et San Cristobal, sur la rive est (31,17 ha) ; 3. Le bastion de Las Palmas, à l'extrémité sud, coupé du mur qui protège La Fortaleza par un court espace et, de ce fait, lui-même indépendant (0,15 ha). La superficie totale s'établit aujourd'hui à

33,39 ha, alors que les documents d'origine estimaient cette superficie à 32,43 ha, soit environ 1 ha de différence. Les raisons de cet écart sont analysées ci-dessous.

#### Modification

La modification proposée consiste à corriger les inexactitudes substantielles figurant sur la carte dressée lors de l'inscription en 1983. 1. Les ruines (sans intérêt dans la perspective de l'inscription au patrimoine mondial) à l'extrémité nord-ouest de l'île de Cabras étaient incluses et assimilées à tort à El Cañuelo, alors que cet ouvrage défensif – essentiel, quant à lui, pour la cohérence militaire du site - est logiquement retiré plus au sud, ce qui lui permettait de canonner efficacement l'entrée de l'anse. En outre, cette parcelle de terrain n'a jamais appartenu au National Park Service (NPS) qui administre ce bien en série ; 2. La carte incorporait également à tort deux fragments du mur sud, l'un nommé le bastion San Catalina (près de La Fortaleza, elle-même non touchée par cette correction), l'autre situé entre le bastion de La Concepción et celui de Las Palmas, qui n'appartiennent pas non plus au NPS ; 3. Sur le flanc est du fort San Cristóbal, une parcelle de terrain, que le NPS ne possède pas, était intégrée tandis que, sur son flanc nord-ouest, une autre parcelle qui, elle, lui appartient, en était exclue ; 4. Enfin, l'esplanade del Morro qui prolonge le fort du même nom, au sud-est, vers la vieille ville – vaste étendue utile pour comprendre l'aménagement global du site - ne figurait pas sur cette carte de 1983.

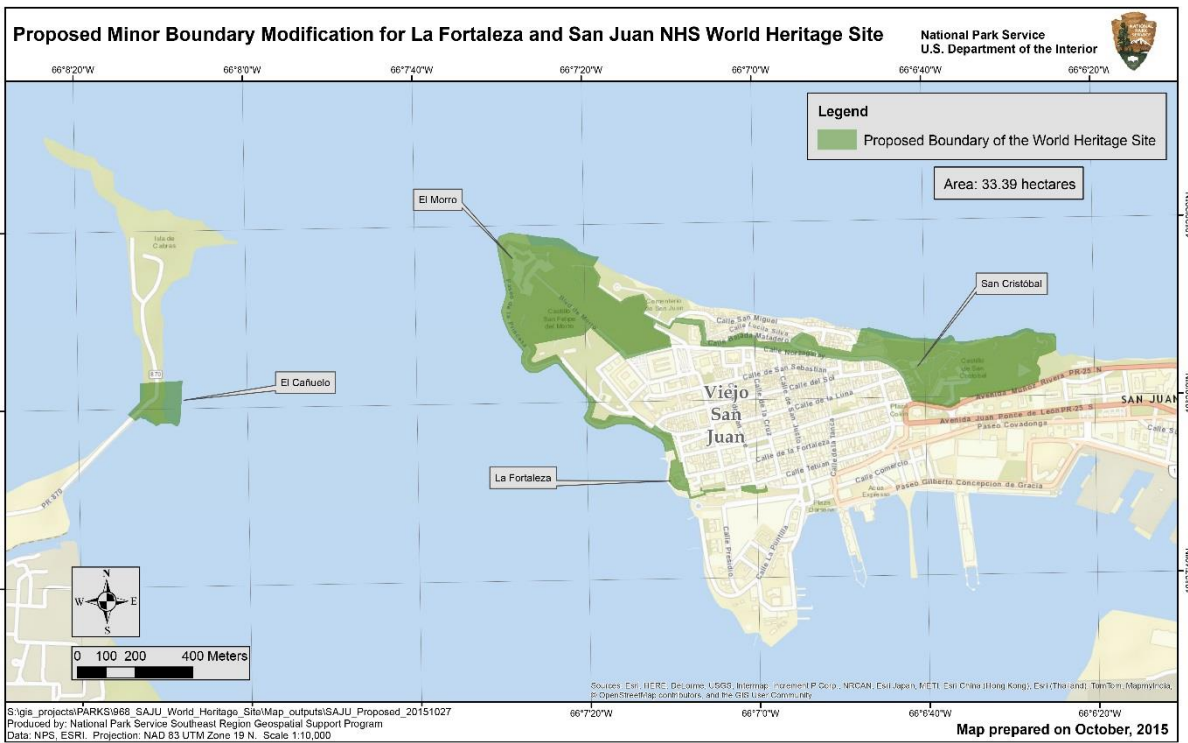
La carte d'origine des délimitations du bien fut dessinée à la main ce qui peut expliquer son imperfection. La carte révisée a été établie sur la base des ressources numériques actualisées du NPS. Elle reflète avec la plus grande exactitude les limites du site à l'époque de son inscription en 1983.

Cette correction des limites clarifie une série de confusions, sans affecter ni la structure, ni le caractère du site, tels qu'ils ont été approuvés par l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Elle n'a pas d'impact sur la protection juridique, ni sur la gestion du bien qui, en conséquence, conserve pleinement sa valeur universelle exceptionnelle.

### 3 Recommandations de l'ICOMOS

#### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites de La Fortaleza et du site historique national de San Juan à Porto Rico, États-Unis d'Amérique, soit **approuvée**.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien